RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 13731
Numéro SIREN : 879 956 068
Nom ou dénomination : ABI INFEX EXPORT AND IMPORT

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2024 sous le numéro de dépôt 14668

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

Exercice ouvert le 01012023	et clos le 31122023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) ☐ **cher la case**

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL ABI INFEX EXPORT AND IMPORT 16 BD JEAN MERMOZ 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE FRANCE	16 BD JEAN MERMOZ 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE
SIRET 87995606800024	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET : 1 9 6 3

B ACTIVITE

Activités exercées : Commerce d'alimentation générale — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	3 326
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long termeimposables à 0%			

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Autres dispositifs ☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

© Sage

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Copie Certifiée Conforme à l'original *Tél :*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ *Viseur conventionné* ☐ *N° d'agrément CGA*	Date : 23052024 Lieu : PIERREFITTE SUR SEINE Qualité : LE GERANT Nom du signataire : M Mouralidarane DATCHANAMOURTHY

© Sage

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2024)

Si déposé néant, cochez la case ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis (5)				***Total (a à h)***		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Remboursements 8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

© Sage

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise: SARL ABI INFEX EXPORT AND IMPORT — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise: 16 BD JEAN MERMOZ 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE

SIREN: 879956068

Durée de l'exercice en nombre de mois*: 12 — Durée de l'exercice précédent*: 12

ACTIF

Exercice N clos le 31/12/2023

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014	800	016	800
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	800	048	800
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS — Marchandises *	060	29 410	062	29 410
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Créances (2) — Autres* (3)	072	5 000	074	5 000
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	1 273	086	1 273
	Charges constatées d'avance*	092		094	
	Total II	096	35 683	098	35 683
	Total général (I + II)	110	36 483	112	36 483

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	5 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	(3 326)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	1 674
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	18 137
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169)	172	7 377
	Comptes courants d'associés	173	9 294
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	34 809
	Total général (I + II + III)	180	36 483

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d' un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	800
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

© Sage

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: SARL ABI INFEX EXPORT AND IMPORT — Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2022

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*			209		210
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214
	Services*		217		218
Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
Production immobilisée*					224
Subventions d'exploitation reçues					226
Autres produits					230
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234 22 695
Variation de stock (marchandises)*				236 (29 410)
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier .....)				242 411
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244 81
Rémunérations du personnel*				250 7 088
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 2 399
Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255		254
Dotations aux provisions				256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262 48
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
Total des charges d'exploitation (II)				264 3 311

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270 (3 311)
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)				290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art., 217 octies) 347			300 15
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310 (3 326)

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 314 3 326

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
Provisions non déductibles*			322	
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987	342
Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981		JEI (44 sexies A)	989	
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344	
ZFANG (44 quaterdecies)	345				
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
Dont divers: Créanc report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352		354 3 326
Déficits: Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370		372 3 326

© Sage

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

N° 2033-C-SD2024

Désignation de l'entreprise : SARL ABI INFEX EXPORT AND IMPORT — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412 : 800	414	416 : 800	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492 : 800	494	496 : 800	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme* ⑤	Long terme : 19% ⑥	Long terme : 15% ou 12,8% π	Long terme : 0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFiP N° 2033-D-SD2024

Désignation de l'entreprise : SARL ABI INFEX EXPORT AND IMPORT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	3 326
Total des déficits restant à reporter			870	3 326

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

© Sage

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5 DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD2024

Désignation de l'entreprise : SARL ABI INFEX EXPORT AND IMPORT — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012022 et clos le : 31122022 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée : TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence 024 du ____ 160 au		
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

© Sage

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122022

SIREN 879956068

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABI INFEX EXPORT AND IMPORT

ADRESSE (voie) 16 BD JEAN MERMOZ

CODE POSTAL 93380 VILLE PIERREFITTE-SUR-SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique DATCHANAMORTHY | Prénom(s) MOURALIDARANE | Nom marital | % de détention 50 | Nb de parts ou actions 50 | Naissance : Date 03121961 | N° Département 99 | Commune VADACARAYE | Pays | Adresse : N° 09 | Voie ATRANGARAI STREET VALATHAMANGALAM | Code Postal 609601 | Commune PUDUCHERRY | Pays

Titre (2) M | Nom patronymique RAMASSAMY | Prénom(s) RAMESH | Nom marital | % de détention 50 | Nb de parts ou actions 50 | Naissance : Date 17081973 | N° Département 99 | Commune KARIKAL | Pays | Adresse : N° 60BI | Voie RUE SEVERINE | Code Postal 93600 | Commune AULNAY SOU BOIS | Pays FR

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122022 SIREN 879956068

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ART INDEX EXPORT AND IMPORT

ADRESSE (voie) 16 BD JEAN MERMOZ

CODE POSTAL 93380 VILLE PIERREFITTE-SUR-SEINE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

SARL ABI INFEX EXPORT AND IMPORT
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 5 000 €
Siège social : 16, Boulevard Jean Mermoz
: 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE
R.C.S. BOBIGNY B 879 956 068 (2021B13731)

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Du 06 Mai 2024

EXERCICE 2022

L'an deux mille Vingt-deux, le 05 Octobre à 11 heures, les Associés de la société **ABI INFEX EXPORT AND IMPORT,** société à responsabilité limité au capital de **5 000 €**, divisé en **100 Parts de 50 €** chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :-

- **Mr DATCHANAMOURTHY Mouralidarane**, Gérant-Associé, titulaire de ..... 050 Parts
- **Mr RAMASSAMY Ramesh**, Associé, titulaire de ..... 050 Parts
TOTAL :..... 100 Parts

Soit la totalité des parts sociales composant le capital social

L'Assemblée est présidée par **Mr DATCHANAMOURTHY Mouralidarane,** Gérant, qui
Constate que tous les associés sont présents et qu'en conséquence l'Assemblée est régulièrement
Constituée et peut valablement délibérer tant sur les décisions ordinaires que sur les décisions extraordinaires.

Monsieur Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Les copies de lettres de convocation,
- Les rapports du gérant sur les comptes de l'exercice et sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 6 Juillet 1966,
- Les comptes annuels de l'exercice clos le **31 Décembre 2022.**
- Le texte est résolutions soumises à l'approbation d l'assemblée,
- Un exemplaire des Statuts
- Le registre des ProcèsVerbaux d'Assemblée Générales et toutes autres pièces exigées par la loi.

Il faut en outre observer que tous les documents qui en applications de l'article 36 du décret
Du 23 Mars 1967 doivent être communiqués à l'assemblée ont été adressé quinze jours avant l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, il rappelle que la présente Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Décisions ordinaires :

- Rapport de gestion du Gérant sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos au **31 Décembre 2022.**
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article 50 d la loi du 24 Juillet 1999,
- Approbation desdits comptes et quitus au Gérant,
- Affectation du résultat,

Décision extraordinaire :

Décision à prendre en exécution de l'article 68 de la loi du 24 Juillet 1966,

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Décision ordinaire

Pouvoirs pour les formalités légales.

Puis, lecture est donnée du rapport du Gérant.

Enfin, Monsieur Le Président déclare la discussion ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur Le Président met successivement

Aux voix les résolutions suivantes qui sont toutes successivement adoptées à l'unanimité.

DECISIONS ORDINAIRES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant, approuve
Ce rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le **31 Décembre 2022** tels qu'ils ont été présentés et donne quitus au Gérant pour sa gestion au cours dudit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, prend acte, conformément aux conclusions de rapport, qu'aucune convention relevant dudit article n'a été traitée ou exécutée au cours de l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve l'affectation du résultat proposée par le Gérant et décide, en conséquence, que le **déficit** de l'exercice s'élevant à **3 326 €** sera reporté à la réserve légale et au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution précédemment.

DECISION ORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou une copie certifiée conforme du présent Procès – Verbal pour accomplir toutes les Formalités requises.

XXX

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 Heures.

De tout ce qui précède, il a été le présent Procès – Verbale qui, après lecture a été signé par le Gérant.

LE GERANT



Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

SARL ABI INFEX EXPORT AND IMPORT
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 5 000 €
Siège social : 16, Boulevard Jean Mermoz
: 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE
R.C.S. BOBIGNY B 879 956 068 (2021B13731)

RAPPORT DU GERANT
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Du 06 Mai 2024

EXERCICE 2022

Chers Associés,

Je vous ai réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de ma gestion au cours de l'exercice clos au **31 Décembre 2022**.

1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE

En **l'an 2022**, nous n'avons pas trop souffert du contexte économique peu favorable qu'accentué la concurrence de plus en plus vive.

Dans ces conditions, nous avons plutôt orienté nos efforts vers une amélioration de la qualité de nos services auprès de la clientèle existante.

2 - PRESENTATION DES COMPTES

Durant l'exercice, les produits d'exploitation se sont élevés à **0 €**, les charges d'exploitation à **3 311 €** et donnant un résultat d'exploitation **déficit de 3 311 €.**

Après prise en compte des produits et charges, financiers et exceptionnels, les comptes de l'exercice se soldent par un **déficit de 3 311 €.**

3 - AFFECTION DU RESULTAT

Je vous propose d'affecter le **déficit** à la réserve légale prévus dans les statuts article 28 soit un montant de **3 311 €** et le solde devra être porté au compte.

Au compte report à nouveau pour un montant de **3 311 €.**

Il vous appartiendra en outre de vous prononcer :

Sur le quitus à me donner pour ma gestion au cours de l'exercice écoulé.

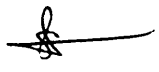
4 - PERSPECTIVES D'AVENIR

Durant l'exercice **2023**, notre société continuera d'assurer la restauration en offrant à la clientèle un service de plus en plus efficace afin de mieux la satisfaire.

XXX

Je vous remercie du vote favorable que vous voudrez bien accorder aux résolutions qui sont soumises.

LE GERANT



Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

SARL ABI INFEX EXPORT AND IMPORT
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 5 000 €
Siège social : 16, Boulevard Jean Mermoz
: 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE
R.C.S. BOBIGNY B 879 956 068 (2021B13731)

RESOLUTION D'AFFECTATION PROPOSE ET VOTEE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Du 06 Mai 2024

EXERCICE 2022

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat proposé par le Gérant et décide, en conséquence, que le **déficit** s'élevant à **3 311 €** sera reporté à la réserve légale et en report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution.

LE GERANT

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

SARL ABI INFEX EXPORT AND IMPORT
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 5 000 €
Siège social : 16, Boulevard Jean Mermoz
: 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE
R.C.S. BOBIGNY B 879 956 068 (2021B13731)

RAPPORT SPECIAL DU GERANT A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Du 06 Mai 2024

EXERCICE 2022

Convention conclues au cours de l'exercice :

NEANT

XXX

Je soumets le présent rapport à votre approbation.

LE GERANT